

L'ALSACE-LORRAINE ET LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

L'article 51 du traité de Versailles, premier de la section V consacrée à l'Alsace, énonce : « Les territoires cédés à l'Allemagne en vertu des préliminaires de paix signés à Versailles le 26 février 1871 et du traité de Francfort du 10 mai 1871 sont réintégrés à la souveraineté française à dater de l'armistice du 11 novembre 1918 ». Les conditions et les modalités de cette réintégration sont détaillées dans les vingt-sept articles suivants : remise des documents administratifs, questions de nationalité, intérêts et biens des habitants du territoire, affaires financières, régime du Rhin et de la Moselle, droits sur les chemins de fer, douanes, fourniture d'énergie électrique, contrats, droits de propriété littéraire, intellectuelle ou artistiques, assurances et retraites, justice, etc.

Si ces dispositions constituent l'aboutissement des mois de négociations de la Conférence de la paix, ouverte le 18 janvier 1919, la question de la réintégration des territoires perdus a occupé les hommes politiques et les diplomates longtemps auparavant et elle a été posée, en réalité, dès les premiers mois de la guerre. Les travaux historiques récents ainsi que l'examen de sources archivistiques et documentaires encore peu exploitées permettent de mieux appréhender la place de la désannexion de l'Alsace-Lorraine dans les buts de guerre des alliés, la nature des travaux menés dans le cadre de la préfiguration de celle-ci ainsi que les études menées par les experts réunis à l'initiative d'Aristide Briand en vue des négociations futures.

1) L'Alsace-Lorraine dans les buts de guerre de la France

Dès le début de la guerre les alliés cherchent un accord sur les buts de guerre afin d'être prêts, le jour venu, à rédiger le traité de paix. Ceux-ci reflètent les objectifs que les gouvernements et l'opinion publique des États belligérants veulent atteindre sur le plan territorial, politique ou économique. Les buts de guerre affichés ou tenus secrets recouvrent en partie des exigences parfois extrêmes comme des annexions. La conférence préparatoire organisée à Londres du 1^{er} au 4 décembre 1917, dans l'attente de l'arrivée du président des États-Unis, afin de confronter les points de vue, fait apparaître les divergences entre les grandes puissances. Les Quatorze points ont été acceptés, non sans réti-

cences, par les Européens : les Anglais regrettent l'abandon des principes du concert européen, les Italiens estiment leurs revendications territoriales insuffisamment prises en compte et les Français donnent leur consentement parce que la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France leur est accordée.

Si les dirigeants français ont poursuivi des buts de guerre étendus, la question de la réintégration de l'Alsace-Lorraine apparaît comme une priorité et constitue l'un des buts de guerre français qui recueille l'assentiment général. Les seules discussions qu'il suscite portent sur les modalités de sa mise en œuvre ; certains socialistes envisagent en effet de soumettre la désannexion à un plébiscite, mais cette perspective rencontre l'hostilité des autres partis politiques. À cet égard, la politique du gouvernement français semble évoluer en fonction de la situation sur le terrain et de la politique menée par les chefs de gouvernement successifs.

À la suite de la victoire de la Marne, le 20 septembre 1914, le Conseil des ministres, inquiet de savoir si la France ralentirait ses efforts, a décidé « que le gouvernement ne pouvait s'engager à considérer la guerre comme terminée le jour où serait évacué par l'ennemi le territoire national, y compris même l'Alsace-Lorraine et qu'il devrait se montrer aussi résolu que la Russie à en finir avec l'hégémonie du militarisme prussien ». Le lendemain, le ministre des Affaires étrangères Théophile Delcassé télégraphie : « L'armée française ne limitera pas son effort à la frontière de la France ni même de l'Alsace-Lorraine, mais elle poursuivra sa marche à la rencontre de l'armée impériale jusqu'au jour où les gouvernements alliés pourront obtenir pour leurs nations toutes les réparations légitimes et instituer en Europe un état nouveau qui garantisse pour de longues années la paix du monde » (1).

Les buts de guerre français ne se limitent donc pas à l'Alsace-Lorraine puisqu'ils concernent l'ensemble de la rive gauche du Rhin, territoire français sous la Révolution et l'Empire, comme l'indiquent les conversations entre Français et Russes. Maurice Paléologue, directeur des affaires politiques au Quai d'Orsay, puis ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, se demande si le malheureux Delcassé ne couve pas une lésion cérébrale et observe que sa haine de l'Allemagne l'obsède irrésistiblement, comme une idée fixe. Il l'estime prêt, pour obtenir la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France et la destruction de l'Empire allemand, à souscrire aux plus chimériques ambitions du panslavisme orthodoxe... (2).

(1) G.-H. Soutou, *La grande illusion, comment la France perdait la paix 1914-1920*, Paris, Tallandier, 2016, p. 94.

(2) M. Paléologue, *Au quai d'Orsay à la veille de la tourmente*, Paris : Plon, 1947.

Ce n'est donc pas seulement la zone comprise entre la frontière du traité de Francfort et le Rhin, c'est-à-dire l'Alsace-Lorraine, qui retient est l'intérêt de Paris, mais aussi la Sarre, le Luxembourg et la rive gauche du Rhin. À la suite d'une crise parlementaire liée à l'entrée en guerre de la Bulgarie aux côtés des puissances centrales, en octobre 1915, Delcassé, ministre des Affaires étrangères, et René Viviani, président du Conseil, cèdent leur place à Aristide Briand. Le 3 novembre, celui-ci refuse de suivre le socialiste Renaudel, directeur de *l'Humanité*, qui veut l'entendre proclamer que la France ne procéderait à aucune annexion, ni à aucune conquête. Le nouveau président du Conseil proclame, outre la libération du sol et la « restitution des provinces », la nécessité d'obtenir « les garanties d'une paix durable, d'une paix solide » (3).

En 1917 cependant, alors que l'échec de l'offensive Nivelle, suivie de la révolution russe, fait douter d'une issue du conflit favorable aux Alliés, des discussions secrètes en vue de la paix ont lieu entre la France et l'Allemagne (4). Deux documents conservés l'un dans les archives françaises et l'autre dans les archives allemandes, mis en lumière par le professeur G.-H. Soutou, révèlent la teneur de ces échanges qui répondaient au souhait des Français de se ménager une issue en cas d'effondrement du front allié, d'une part, et à l'espoir des Allemands d'obtenir une paix séparée, d'autre part (5).

Ainsi le Centre des Archives diplomatiques de Nantes détient la copie d'une note dactylographiée, datée du 4 mars 1917, sans signature ni en-tête (6), dont une mention manuscrite révèle l'objet : « Conversation du comte Kessler probablement inspirée par M. Zimmermann (7) avec M. Haguenin, ancien professeur de langue romane à l'université de Berlin actuellement en Suisse ». Cette note rapporte l'entretien du 24 février précédent entre Émile Haguenin, universitaire spécialiste des questions allemandes, alors à la tête d'un bureau de la Presse créé au sein de l'ambassade de France en Suisse (8), et Harry von Kessler, responsable du bureau de propagande germanique en Suisse et chargé officieusement de négocier un accord de paix séparé avec la France.

(3) G.-H. Soutou, *La grande illusion, op. cit.*, p.108-110. Voir *La guerre secrète en Suisse (1914-1918): espionnage, propagande et influence en pays neutre pendant la Grande Guerre*, par Olivier Lahaie, Editions Publibook, 2017.

(4) Voir Landry Charrier, « À la recherche d'une paix de compromis : Kessler, Haguenin et la diplomatie officieuse de l'hiver 1916-1917 », Histoire@Politique. *Politique, culture, société*, n° 11, mai-août 2010, www.histoire-politique.fr

(5) G.-H. Soutou, *La grande illusion, op. cit.*, p. 190 et sq.

(6) AMAE, Nantes, Ambassade de France à Londres, 378PO/G/36.

(7) Arthur Zimmermann, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

(8) J. Baillou (dir.), *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, t. II, Paris, Ed. du CNRS, 1984, p. 353-354.

Haguenin y prête à son interlocuteur les propos suivants : « L'Allemagne souhaite régler d'un commun accord avec la France, la question d'Alsace-Lorraine [...]. L'Allemagne consentirait : 1) à des rectifications de frontières qui pourraient être importantes ; 2) à reconnaître de son côté le droit de la France à intervenir dans l'administration intérieure de l'Alsace-Lorraine. Il ne s'agirait pas seulement d'une sorte de neutralisation militaire, mais d'une collaboration réelle dans l'organisation intérieure du pays. » L'universitaire français précise : « Tels quels, sans y attacher autrement d'importance, ses propos sont intéressants, en ce qu'ils ont été tenus par ordre ; le discours de Kessler, j'en suis sûr, reproduit exactement la leçon que lui a faite Zimmermann ».

Un second compte rendu, conservé dans les archives allemandes, permet de connaître la version donnée par Kessler. Si le contact entre les deux gouvernements est certain, chacun des négociateurs a estimé plus prudent, compte tenu de la sensibilité du sujet dans les deux pays, d'attribuer à l'autre les propositions relatives à l'Alsace-Lorraine. À Berlin, les rapports de Kessler sont lus par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères et par le chancelier Bethmann-Hollweg. Du côté français, la présence du texte de Haguenin dans les papiers de l'ambassade de France à Londres, laisse supposer qu'il a été porté à la connaissance de Paul Cambon dont le frère Jules est Secrétaire général du Quai d'Orsay.

Avec le retour de Clemenceau comme président du conseil et ministre de la Guerre, en novembre 1917, ces discussions s'interrompent. La politique du gouvernement est de faire la guerre jusqu'au bout afin d'assurer la victoire des trois grandes démocraties occidentales, les États-Unis, le Royaume Uni et la France.

2) La préfiguration de la réintégration de l'Alsace-Lorraine : travaux et études

Le gouvernement français peut en effet s'appuyer sur les réflexions conduites, tout au long du premier conflit mondial, par différentes instances chargées d'étudier ce que sera l'Alsace-Lorraine française. Dès 1915, au lendemain du « miracle de la Marne », dans un contexte de reprise en main des administrations d'État, une première commission de préfiguration a en effet vu le jour : la Conférence d'Alsace-Lorraine.

Présidée par Louis Barthou, député, ancien président du Conseil, elle a pour vice-présidents le ministre des Affaires étrangères Stéphane Pichon, Jules Cambon, ambassadeur de France, conseiller des Affaires étrangères au ministère de la Guerre, Albert Thomas, ancien ministre de l'Armement au sein du cabinet Briand et Albert Helmer, juriste alsacien engagé dans la défense de la culture française. Son secrétariat est assuré successivement par Kammerer, consul général chef de cabinet du ministre des Affaires étrangères, l'officier interprète Ribeb et le sous-lieutenant Lambret, tous deux de l'Office d'Études législatives d'Alsace-Lorraine. La conférence compte trente membres, parmi lesquels quatre diplomates (Herbette et Margerie, directeurs, et Berthelot, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères ainsi que Mau-

rice Bompard, ambassadeur de France, président du Groupe lorrain formé à l'initiative de François de Wendel (9), des représentants de différentes administrations et institutions (cabinet du président du Conseil, ministère de l'Intérieur, Conseil d'État, Cour de Cassation), plusieurs professeurs de l'université de Paris, des parlementaires parmi lesquels Maurice Barrès, Denys Cochin, Jules Siegfried, président du comité d'études économiques et administratives de l'Alsace-Lorraine, François de Wendel, un industriel et deux ecclésiastiques.

Réunie pour la première fois le 10 février 1915, sous la présidence de René Viviani, président du Conseil, la Conférence est chargée de « préparer des documents, étudier des solutions en vue du régime administratif futur de l'Alsace-Lorraine réunie à la France ». Elle tient quarante-quatre séances jusqu'au 6 janvier 1919 au cours desquelles sont abordées les conditions de la réintégration de l'Alsace-Lorraine à la France. La conférence adopte des vœux ayant un caractère politique ou général (réintégration de l'Alsace-Lorraine, application des règles de La Haye pendant la période d'occupation, réparation des dommages causés par la guerre, traitement commercial spécial) et vote un certain nombre de résolutions concernant différents domaines : les fonctionnaires, la nationalité, la viticulture, la réglementation du travail, la liberté du commerce et les lois sociales, le crédit agricole et les caisses d'Épargne, les assurances ouvrières, les impôts, l'organisation judiciaire, l'introduction de la législation française, les voies navigables, l'industrie textile, l'Université de Strasbourg, etc.

Les conclusions qu'elle émet, dans l'hypothèse d'un retour des provinces perdues, sont nettement marquées par une conception française du rapport à l'État et au fait régional ; la Conférence n'en fait pas moins preuve de modération et de sens politique vis-à-vis du particularisme alsacien qu'une bonne partie de ses membres prend en compte. Par exemple, dans un rapport consacré à l'organisation administrative, tout en posant que « l'administration de l'Alsace-Lorraine ne devra pas, dans l'avenir, former une exception au régime général de la France », Anselme Laugel réclame le maintien des limites administratives régionales en place et la nomination d'un commissaire général de la République chargé de coordonner les relations entre les préfets et le pouvoir central (10).

(9) J.-N. Jeanneney. *François de Wendel en République. L'argent et le pouvoir 1914-1940*. Paris, Éditions du Seuil, 1976, p. 33-39.

(10) *Procès-verbaux de la conférence d'Alsace-Lorraine*. Paris, Imprimerie nationale, t.1, 1917, p.302.

Dans le même temps, différents groupes de réflexion réunis autour de personnalités liées avec les provinces annexées (le Comité d'études politiques et sociales du banquier Albert Kahn, le comité d'études économiques et administratives relatives à l'Alsace-Lorraine de Jules Siegfried ou encore le Groupe lorrain apportent des matériaux aux réflexions menées dans le cadre de la Conférence d'Alsace-Lorraine et font valoir leurs points de vue. Dans ce contexte, le groupe présidé par Maurice Bompard adopte une position originale en réclamant le respect du particularisme lorrain mosellan et prenant acte de l'évolution de l'Alsace et de la Lorraine, résultat de cinquante ans de présence allemande ; ses analyses se fondent sur une bonne connaissance de la situation politique et culturelle en Alsace-Lorraine (11). Enfin, le gouvernement français prend en compte l'expérience acquise dans le cadre de l'occupation en continu pendant les quatre années de guerre des cantons de Thann, Masevaux et Danemarie.

3) Les travaux des experts du comité d'études français

Avec l'entrée en guerre des États-Unis, une série d'organismes interalliés ont été créés pour répondre aux nécessités économiques et militaires de la guerre. Compte tenu de la complexité des problèmes à résoudre lors de la Conférence de la paix, notamment territoriaux, les Grandes puissances ont prévu de s'entourer d'experts pour orienter les décisions. La préparation technique de la Conférence s'organise donc en France, aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Un comité d'études français est constitué le 17 février 1917, une organisation spéciale est créée au printemps en Grande-Bretagne et, au mois de septembre suivant, le colonel House, homme de confiance du président américain, commence à former un groupe d'experts, l'*Inquiry*, pour rassembler et étudier la documentation sur les pays concernés par le conflit.

Au cours des années 1915 et 1916, la nécessité de réunir les hommes considérés comme les plus qualifiés par leurs travaux pour réunir les dossiers des négociations s'impose. Créé sous l'impulsion d'Aristide Briand, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, par le député de Paris Charles Benoist, le comité des études est présidé par l'historien Ernest Lavisse, il a pour vice-président. Paul Vidal de la Blache, géographe, et pour secrétaire un autre géographe, Emmanuel de Martonne. Lors de la première séance du comité, le 28 février 1917, Ernest Denis définit ainsi les travaux du comité : « Il s'agit, non

(11) AMAE, La Courneuve, PA-AP 417 Maurice Bompard, 54 et 55 : statuts de l'association, assemblées générales, liste des membres, 1915-1918

d'apporter des solutions mais de constituer une série de dossiers utiles à ceux qui auront la responsabilité de représenter la France au Congrès de la paix. Toutes les questions touchant l'Europe devront être examinées ; les questions coloniales resteront en dehors ». Au cours de ces deux années et demie d'activité, le comité d'études remet aux autorités françaises près de soixante mémoires traitant des futures frontières orientales de la France (Alsace, Lorraine, Sarre, Rive gauche du Rhin, Luxembourg), de ses alliés en Europe (Belgique, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Italie, Pologne, Roumanie, Grèce) et du Proche-Orient (Anatolie, Syrie, Arménie). Conformément à la demande de Briand, l'ensemble des rapports sont réalisés dans l'optique d'une victoire militaire de la France.

Parmi les seize membres initiaux, le nombre des historiens, dix au total (Alphonse Aulard, Ernest Babelon, Émile Bourgeois, Arthur Chuquet, Ernest Denis, Camille Jullian, Ernest Lavis, Christian Pfister, Charles Seignobos, et Antonin Debidour), l'emporte sur celui des géographes, trois (Paul Vidal de la Blache, Emmanuel de Martonne, Lucien Gallois), et des économistes qui se réduit à un seul (Christian Schefer). Au gré des besoins d'expertise spécifique, dix-huit nouveaux membres s'agrègent à ce comité: deux économistes (Maurice Alfassa, Lucien Romier), six historiens (Philippe Sagnac, Charles Diehl, Paul Masson, Jules-Eugène Pichon, Louis Eisenmann, Louis Hautecœur), cinq géographes (Albert Demangeon, Maurice Fallex, Augustin Bernard, Jean Brunhes, Georges Chabot), et cinq linguistes (Antoine Meillet, Paul Boyer, Henri Grappin, Paul Verrier, Hubert Pernot).

Le premier tome des travaux publié par ce comité est consacré à *L'Alsace-Lorraine et la frontière du Nord-Est*. Il est subdivisé en six parties précédées d'une introduction due à E. Lavis et Ch. Pfister (la formation de l'Alsace-Lorraine) et L. Gallois (Les variations de la Frontière du Nord et du Nord-Est depuis 1789) et suivies de la séance de clôture. La première partie est consacrée à la frontière d'Alsace Lorraine (frontière entre l'Alsace et le Palatinat, frontière de la Sarre, le bassin houiller de Sarrebruck, étude économique et politique). La suivante porte sur la question du Luxembourg (La condition politique du Grand-Duché de Luxembourg, Industries métallurgiques du Luxembourg). Les questions économiques (frontière économique du Nord-Est, le fer et la houille, par M. Alfassa, les industries textiles, les mines de potasse de la Haute-Alsace) sont l'objet de la troisième partie et le Rhin fleuve international, la quatrième. Enfin, les deux dernières parties sont consacrées aux questions stratégiques et aux populations rhénanes.

Les travaux du comité d'études fournissent aux diplomates des analyses, des synthèses et des références utiles pour leurs négociations. En effet, concernant la Sarre et la rive gauche du Rhin, les aspects relatifs à l'histoire, mais aussi à l'économie, à la géographie et à la stratégie sont l'objet d'études détaillées (12). Et

(12) *L'Alsace-Lorraine et la frontière du Nord-Est*. Paris, Imprimerie nationale, 1918, Coll. Travaux du Comité d'études, t.1.

les mémoires historiques qui sont nombreux – on en recense neuf (13) sur les dix-sept mémoires relatifs aux frontières de l'Est – affichent une certaine neutralité grâce à une approche uniquement descriptive des faits rapportés, loin des thèses à charge de certains ouvrages grand public.

Il s'agit de fournir à la délégation française à la Conférence de la paix des arguments liés à l'histoire pendant les négociations portant sur la délimitation de ses frontières orientales (Alsace, Lorraine, Sarre, rive gauche du Rhin). S'y ajoutent ceux fondés sur la géographie, la stratégie, l'économie pour former un ensemble visant à convaincre les Alliés du bien-fondé des positions et revendications françaises.

La portée opératoire de ce travail est toutefois réduite, de l'avis de Jules Laroche, alors sous-directeur Europe du ministère des Affaires étrangères, du fait que les diplomates, qui auraient pu apporter à ces travaux leur connaissance de l'évolution en cours des problèmes étudiés, n'y sont pas associés: « les commissaires, historiens de haute valeur, traitèrent chaque sujet en soi, sans tenir compte des répercussions que pouvait avoir sur sa solution l'attitude des différents gouvernements sous la pression des événements » (14).

Le travail effectué par les experts pose en effet la question des revendications françaises. Dans les discussions entre Alliés avant la fin de la guerre il n'a jamais été question de remettre en cause le *statu quo* frontalier qui prévaut avant la conquête de 1870, ce qui revient alors à revendiquer le retour aux frontières de 1815. Tout au long de la guerre la France n'a cessé d'affirmer qu'elle fait la guerre dans le seul but de se défendre de l'Allemagne et de récupérer l'Alsace-Lorraine, sans aucun esprit de vengeance ni d'annexion (15). Or les travaux du comité d'études portent sur une zone géographique beaucoup plus étendue.

L'historien Lavissee ne fait pas partie de la délégation française à la Conférence de la paix mais il intervient à plusieurs reprises auprès de la hiérarchie du ministère sur des sujets intéressant la définition des frontières de la France. Les autorités françaises ont rapidement perçu en effet que les arguments historiques ont peu de poids auprès des Américains et des Britanniques. Ainsi le diplomate Louis Aubert, envoyé à Washington en 1917 pour travailler au sein du haut-commissariat de la République française aux États-Unis, fait valoir, dans une note remise en décembre 1918 au Quai d'Orsay, que, du fait de la méfiance des Américains à l'égard de l'histoire, l'argumentation d'ordre économique ou stratégique doit être privilégiée dans les négociations avec ceux-ci.

(13) E. Lavissee et C. Pfister, *La formation de l'Alsace-Lorraine*. Paris : Imprimerie nationale, 1918 Coll. Travaux du comité d'Études.

(14) J. Laroche, *Au Quai d'Orsay avec Briand et Poincaré 1913-1926*, Paris, 1923, p. 58.

(15) AMAE, La Courneuve, PA-AP 166, Tardieu, 422.

Le travail de ce Comité des études n'est guère, en fin de compte, pris en considération par les autorités françaises (16), surtout après l'arrivée au pouvoir de Georges Clemenceau (17). André Tardieu, qui occupe une place centrale dans l'organisation de la Conférence de la paix, est chargé par le président du Conseil d'établir les positions françaises en confrontant les vues des membres du Comité et celles des ministères concernés. Il déclare, à propos du Comité des études (18) : « [il] avait présenté des mémoires sur toutes les questions territoriales relatives à l'Europe et au proche Orient. Les données de ces problèmes se trouvaient ainsi réunies et critiquées sous une forme qui est à l'honneur de la science française ».

Président du comité de l'Alsace-Lorraine au sein de la Conférence (19), Tardieu peut s'appuyer sur l'ensemble des travaux et contributions préparatoires aux négociations pour rédiger, sous l'autorité de Clemenceau, les propositions de paix françaises. Si les arguments historiques ne suffisent pas à convaincre les alliés de délimiter la France et l'Allemagne en suivant la frontière de 1814, conformément au souhait de la France (20), les travaux du Comité des études fournissent des mémoires et études utiles pour défendre les prétentions françaises tandis que ceux de la Conférence d'Alsace-Lorraine et des groupes de réflexion constitués dans le cadre de la préfiguration de la réintégration à la France, offrent de nombreux matériaux, émanant d'experts, de spécialistes et de personnalités qualifiées, pour la rédaction de la section V du traité de Versailles .

Isabelle RICHEFORT
Conservatrice générale du patrimoine
Adjointe au directeur des Archives du ministère
de l'Europe et des Affaires étrangères

(16) O. Lowczyk, « L'historien et le diplomate en 1919 : l'usage des sciences historiques dans la négociation pour les frontières de la France », « *Guerres mondiales et conflits contemporains* », Presses Universitaires de France, 2009/4 n° 236, p. 27 à 44.

(17) O. Lowczyk, *Définir la carte de l'Europe après la Première Guerre mondiale : le rôle du Comité d'Études (1917-1919)*, par Olivier Lowczyk ; sous la direction d'Hervé Coutau-Bégarie, 2009.

(18) *La Paix*, Paris, Payot, 1921, p. 95.

(19) J. Baillou (dir.), *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, op. cit. p. 362.

(20) AMAE, La Courneuve, PA-AP 166, Tardieu, 415, f. 318-320.

RÉSUMÉS

L'ALSACE LORRAINE ET LA CONFÉRENCE DE LA PAIX LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Les conditions et les modalités de la réintégration de l'Alsace-Lorraine à la France sont détaillées dans la section V du traité de Versailles. La question de la réintégration des territoires perdus a occupé les hommes politiques et les diplomates longtemps auparavant et elle a été posée, en réalité, dès les premiers mois de la guerre. Les travaux historiques récents ainsi que l'examen de sources archivistiques et documentaires encore peu exploitées permettent de mieux appréhender la place de la désannexion de l'Alsace-Lorraine dans les buts de guerre des alliés, ainsi que les travaux et études préparatoires menés tant par la Conférence d'Alsace Lorraine que par le comité des études, constitué d'experts (historiens, géographes, économistes et linguistes). Les mémoires, rapports et propositions de ces spécialistes ont fourni des matériaux extrêmement utiles aux négociateurs pour défendre la position française et définir les modalités du retour de l'Alsace Lorraine à la France.

The conditions and modalities for the reintegration of Alsace-Lorraine into France are detailed in section V of the Treaty of Versailles. The question of the reintegration of the lost territories occupied politicians and diplomats long before and it was posed, in reality, from the first months of the war. The recent historical works as well as the examination of archival and documentary sources archives that have not been much studied make it possible to better apprehend the place of the desannexion of Alsace-Lorraine in the war goals of the allies, as well as the works and preparatory studies carried out by the Alsace Lorraine Conference and by the studies committee, made up of experts (historians, geographers, economists and linguists). The briefs, reports and proposals of these specialists have provided extremely useful materials for the negotiators to defend the French position and define the modalities for the return of Alsace Lorraine to France.

LE CONSULAT FRANÇAIS À HAIPHONG, 1954-1955 : UNE REPRÉSENTATION DIPLOMATIQUE MORT-NÉE

La France ouvrit en mars 1955 à Haiphong une antenne de sa délégation générale à Hanoi. La France ayant refusé la création d'une représentation nord-vietnamienne à Paris, demandée par Hanoi en contrepartie, la RDVN multiplia les brimades envers ce consulat qui dut fermer dès novembre 1955.

In March, 1955, France opened in Haiphong a consulate which operated under the authority of the French general delegate in Hanoi, Jean Sainteny. In return, North Vietnam required to be allowed to open a diplomatic representation in Paris. Since this request was not granted, North Vietnamese authorities submitted the consulate and its personnel to a harsh treatment which caused the station to close as early as November, 1955.

QUAND L'ACTION ISRAËLIENNE EN AFRIQUE NOIRE BOUSCULE LA DIPLOMATIE FRANÇAISE (1958 – DÉBUT DES ANNÉES 1960)

Cet article évalue les conséquences pour la France de l'action d'Israël en Afrique noire francophone entre 1958 le début des années 1960, aussi bien concernant les rapports de la France avec ses anciennes colonies d'Afrique noire que pour ses relations avec le reste du monde. Il analyse enfin le succès de la politique israélienne dans certains États d'Afrique noire au grand dam de la France.

This paper assesses the consequences of the diplomatic activities of Israel in French-speaking Africa between 1958 and the early 1960s, for relations between France and its former colonies, as well as between France and the rest of the world. It explains why Israeli policy toward several African states succeeded so well, to the detriment of France.

DE LA RHODÉSIE AU ZIMBABWE, 18 AVRIL 1980

La France avait fermé son consulat général à Salisbury en 1965, en application des sanctions internationales contre l'indépendance unilatérale de la Rhodésie du Sud, régime d'apartheid. Ces sanctions ayant été levées en 1979 après l'annonce d'élections au suffrage universel pour 1980, l'auteur a assuré la réouverture du poste, qui avait vocation à se transformer en ambassade. Il évoque les circonstances de sa mission, en les replaçant dans le contexte de la fin de la transition de la Rhodésie du Sud au nouvel Etat du Zimbabwe.

The unilateral declaration of independence by the apartheid regime of South Rhodesia in 1965 was met by the imposition of international sanctions which caused France to close its consulate in the country. When an arrangement was found in 1979 for elections under a one-man-one-vote suffrage due in 1980, sanctions were lifted and France re-opened its consulate, which would soon become its embassy in the new state of Zimbabwe. The author was commissioned to renew diplomatic ties between Paris and Salisbury. In this paper, he reminisces about his mission, which he places in the historical background of the transition between the two regimes.

LA FIN DE LA GUERRE FROIDE DANS L'ŒIL DES ANALYSTES POLITIQUES
AMÉRICAINS : L'ÉCHEC DE LA RÉNOVATION IDÉELLE DE LA POLITIQUE
ÉTRANGÈRE DES ÉTATS-UNIS (1987-1993)

Au tournant des années 1990, les rapprochements diplomatiques entre Moscou et Washington, la chute des régimes communistes européens et le démembrement de l'Union soviétique imposent une réflexion chez l'élite intellectuelle américaine quant à la transformation de l'ordre mondial, jusqu'alors vu à travers le prisme de la guerre froide, et au rôle des États-Unis dans le monde.

Cet article vise, par l'étude des discours parus dans les revues *Foreign Affairs*, *Foreign Policy* et *The National Interest*, à prendre le pouls des discussions de l'époque et à analyser leur influence sur l'articulation de la politique étrangère américaine. On y découvre la difficulté que les analystes ont alors à sortir du cadre interprétatif d'une opposition bipolaire pour proposer de nouvelles options. On y constate aussi, malgré l'essor de reconceptualisations et de propositions plus audacieuses, leur échec à construire un nouveau paradigme consensuel pouvant avoir une application concrète. Ainsi, à travers la marginalisation de la Russie dans leur appréciation des nouveaux enjeux internationaux et un triomphalisme souvent implicite, ils participent à établir les bases idéelles d'une nouvelle politique étrangère ressemblant à celle ayant eu cours durant la guerre froide, dont l'héritage se fait encore sentir aujourd'hui.

At the turn of the 1990s, the diplomatic rapprochements between Moscow and Washington, the collapse of the European communist regimes and the breakup of the Soviet Union forced the American intellectual elite to reflect on the transformation of the world order, until then seen through the prism of the Cold War, and on the role of the United States in the world.

This article aims, through the study of the papers published in *Foreign Affairs*, *Foreign Policy* and *The National Interest*, to take the pulse of the discussions of the time and analyze their influence on the conceptualization of American foreign policy. It reveals the difficulty that analysts had to leave the interpretative framework of a bipolar opposition to propose new options. It also shows, despite the rise of reconceptualizations and more daring proposals, their failure to build a new consensual paradigm that could have a concrete application. Thus,

through the marginalization of Russia in their appreciation of the new international game and an often implicit triumphalism, they participate in establishing the ideal basis for a new foreign policy resembling that which had taken place during the Cold War, whose legacy is still felt today.

1887 ————— 2020



LA REVUE

D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

Créée en 1887, la Revue d'Histoire Diplomatique a pour ambition de contribuer à la connaissance de l'histoire en général et des relations internationales en particulier. Emanation de la Société d'Histoire Diplomatique fondée un an plu tôt et présidée aujourd'hui par le Prince Gabriel de Broglie, Membre de l'Académie Française, elle a pour mission de refléter le double caractère de cette société mêlant diplomates et historiens.

La Revue d'histoire diplomatique de part son contenu a gagné une autorité reconnue par les chercheurs et universitaires du monde entier comme en témoigne sa présence dans un très grand nombre de bibliothèques universitaires à travers le monde qu'elles soient ou non de pays francophones (citons pour exemples les bibliothèques des Université de Tokyo, des universités de Princeton et d'Harvard, du MGIMO de Moscou, du Max Planck institut, des universités de Cambridge, d'Oxford, de la Sorbonne et de Sciences Pô Paris...).

Sans qu'il ne nous appartienne de juger le bien fondé des classements des revues, la RHD est sensible au fait d'être régulièrement classée en catégorie B. Enfin la présence de cette revue en langue française en accès libre dans des universités anglophones, nous apparait être gage de sa bonne tenue universitaire.

En cette 133^{ème} année la revue dirigée par les professeurs Georges Henri Soutou, membre de l'Académie des sciences morales et politiques et Maurice Vaïsse, Professeur des universités, poursuit son rythme régulier de parution trimestrielle et conserve son érudition par un comité de rédaction associant universitaires et diplomates.

Editée par une maison d'éditions indépendante spécialisée depuis les années 1880 en droit international et diplomatie, la Revue d'histoire diplomatique est exclusivement financée par les abonnements de ses lecteurs, garantissant ainsi à ces derniers son sérieux et son indépendance.

Bulletin d'abonnement de La Revue d'histoire diplomatique

Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS - télécopie: +33 (0)1.46.34.07.60 librairie@pedone.info
Règlement : 90 € pour la France - 105 € pour l'Europe - 125 € pour le reste du Monde.

- Chèque bancaire
 Carte bancaire (Bleu - Visa - Mastercard)

N°/...../...../..... Date de validité :.....

Cryptogramme Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville Pays.....